

Service public fédéral **Justice**

Volet A:	A	compléter	dans	tous	les	cas
	-					Cell

Volet B: Texte à publier aux annexes du Moniteur belge Volet C: A compléter uniquement en cas de constitution

A remplir par le greffe

Nombre de pages

page(s)

O Tarif Constitution

O Tarif Modification

O Publication gratuite

et a joindre lors ou depot d'un acte au greffe	de publication dans les annexes du Moniteur belge								
	Volet A Identification								
Ne pas remplir si constitution	1° Numéro d'entreprise : 0506.894.878								
	2° Dénomination		X						
	(en entier) : R	OPI ASBL							
	(en abrégé) :								
	Sigle éventuel :								
	3° Forme juridique Association Sans But Lucratif								
	Autre :								
	4° <u>Siège</u> : ru	ue de Ghlin							
	N° : 2	4 Boîte :							
	5.00	012 Localité :	Jemappes						
	Pays: B	elgique							
	Lorsque le siège n en Belgique	'est pas situé en	Belgique, préciser l'a	dresse de l'unité d'établissemen					
Il y a lieu de mentionner de préférence l'adresse de l'établissement principal en Belgique	Rue :								
	N°:	Boîte:							
	Code postal :	Localité :							
	La facture relative à cette publication sera automatiquement envoyée à l'adresse mentionnée au 4°. Si l'adresse de facturation est différente, prière de completer ci-dessous								
	Dénomination :								
	Service :								
	Nom :			Langue : Français					
	Rue :								
	N°:	Boîte :	N° d'entrep	o					
	Code postal :	Localité :							
Quelques conseils	- Le texte doit être dactylographié ou imprimé de manière lisible sans ratures ni corrections.								
**************************************	 Il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé ni empiéter sur les zones réservées aux greffes et au Moniteur belge. 								
	- Tout texte doit être signé par les personnes compétentes.								



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

TRIBUNAL DE COMMERCE

Réservé au Moniteur belge

1 7 JUIL. 2015

DIVISION MONS

N° d'entreprise

0506.894.878

Dénomination

(en entier) : ROPI ASBL

(en abrégé) :

Forme juridique : Association Sans But Luratif

Siège: rue de Ghlin 24, 7012 Jemappes

Objet de l'acte : NOMINATION ADMINISTRATEUR

Le conseil d'administration tenu Place de Vannes 20, 7000 Mons le 29 juin 2015 a acté à l'unanimité la nomination de HUYGENS Adrien.

Cette décision prend effet en date du 29 juin 2015. DORTU Fabian, Administrateur-secrétaire.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Fabian Dortu - Administrateur.